

Code vestimentaire 2024-2025



- Les shorts et les jupes acceptés sont de longueur mi-cuisse.
- Les sandales acceptées sont celles attachées à l'arrière.
- Les camisoles, chandails et chemises acceptés sont ceux qui vont jusqu'à la ceinture.
- Les casquettes, tuques et chapeaux doivent demeurer dans les casiers ou sur les crochets.
- Les vêtements avec des inscriptions ou des logos à caractère violent, haineux ou discriminatoire sont interdits.